



La Direction Départementale des Territoires de la Savoie

La **DDT** comporte, autour de la direction composée d'un directeur et d'un directeur adjoint, à laquelle sont rattachés deux chargés de missions pour des questions d'aménagement et des questions de qualité :

- une mission du développement durable (**MDD**)
- quatre services sectoriels qui porteront les différentes politiques en lien avec le territoire :
 - . le service de la politique agricole et du développement rural (**SPADR**)
 - . le service de l'habitat et de la construction (**SHC**)
 - . le service de l'environnement, de l'eau et de la forêt (**SEEF**)
 - . le service de la sécurité et des risques(**SSR**)
- deux services transversaux qui auront vocation à intégrer dans leur globalité les problématiques d'aménagement :
 - . le service de perspectives territoriales (**SePT**),
 - . le service de planification et d'aménagement des territoires (**SPAT**).
- un secrétariat général (**SG**) chargé des fonctions d'administration générale et de suivi de la stratégie,
- quatre unités territoriales.

Les missions de la DDT se déclinent comme suit:

La mission développement durable (MDD) met en œuvre la promotion du développement durable. Elle impulse de manière transversale la prise en compte du développement durable au sein de la DDT. En externe, elle veille à la prise en compte des enjeux du développement durable dans toute leur complexité.

Cette mission pilote également l'ingénierie publique et ses évolutions, en vue d'une réorientation vers une ingénierie renouvelée recentrée sur les champs d'action prioritaires du Développement Durable. A ce titre, elle a la responsabilité directe de l'activité ingénierie sur la circonscription territoriale de Chambéry.

LES SERVICES SECTORIELS

Le service de la politique agricole et du développement rural (SPADR) a prioritairement en charge la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) à l'échelle départementale, tant sur les aides directes à la production (premier pilier de la PAC), que sur les aides au développement rural, à l'installation, à la modernisation et à l'agri-environnement (second pilier de la PAC).

Les missions de ce service s'étendent également au suivi des espaces agricoles et du pastoralisme, enjeu prédominant pour l'agriculture savoyarde avec des pratiques de transhumance et de gestion extensive des surfaces herbagères (alpages).

Le service habitat et construction (SHC) est en charge des missions relatives aux grandes politiques de l'habitat, du logement et de la ville. Il participe à la politique de la ville, notamment pour la partie rénovation urbaine, met en œuvre la politique du logement, porte la politique de l'accessibilité dans sa globalité. Il applique au domaine du bâtiment et de la construction, y compris pour compte propre, les politiques issues du Grenelle de l'environnement, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation et mise aux normes.

Le service environnement, eau, forêts (SEEF) coordonne les actions de protection et de gestion de l'eau, des espaces naturels, de la faune et de la flore sauvages. Il assure l'animation de la MISE et la coordination du pôle police de l'environnement.

Il est en charge des thématiques relatives à l'environnement au sens large, portant à la fois :

- sur les milieux et le cadre de vie, en ce qui concerne les milieux naturels, la biodiversité et les paysages,
- sur l'eau, en ce qui concerne sa gestion tant qualitative que quantitative.

Le service sécurité risques (SSR) met en œuvre la politique de prévention des risques naturels et concourt à la prévention des risques technologiques ainsi qu'à la prévention des crises

La mission stratégique du service est la prévention des risques, qui participe directement à l'aménagement du territoire sous contraintes, notamment en ce qui concerne le risque inondation.

Il a en charge les missions d'éducation routière et la sécurité des remontées mécaniques.

LES SERVICES TRANSVERSAUX

Le service de prospectives territoriales (SePT)

Dans un contexte décentralisé, les politiques portées par l'État doivent s'appuyer sur une bonne connaissance et une expression des enjeux territoriaux.

Le SePT participe de l'ambition d'une DDT au service d'un aménagement durable par sa capacité à développer une vision intégrée des territoires, au moyen d'études et d'observatoires et à en tirer des éléments d'aide à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires. Il intervient également au travers de la directive territoriale d'aménagement et des grands projets.

Il contribue enfin à la mise en place d'une politique de déplacements durable.

Le service de planification et d'aménagement des territoires (SPAT)

Le SPAT assure la synthèse territoriale des politiques publiques portées par la DDT dans le cadre de l'association de l'État et de la mise à disposition pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il contribue à la réflexion amont pour les démarches SCOT et celles menées à l'échelle intercommunale.

Il conseille les collectivités en urbanisme et aménagement et les assiste dans le domaine de l'urbanisme pré-opérationnel.

Il assure également le porter à connaissance et l'avis de l'État dans les documents

d'urbanisme, le pilotage de l'activité ADS et la gestion de soutiens financiers aux territoires. Il a également en charge le pilotage de l'instruction ADS de la circonscription de Chambéry

Le secrétariat général (SG) s'organise dans un souci d'optimisation des moyens et dans un contexte de mutualisations, avec un recentrage sur des missions de pilotage et de proximité.

Les missions de pilotage, de démarche qualité de service, de modernisation sont rattachées au secrétariat général.

LE RESEAU TERRITORIAL

La représentation territoriale est maintenue dans le département avec quatre unités rattachées hiérarchiquement au directeur adjoint.

Ces quatre unités territoriales sont :

- l'unité territoriale d'Aix-les-Bains, dont une antenne à Pont-de-Beauvoisin dédiée à l'ADS
- l'unité territoriale d'Albertville
- l'unité territoriale de Moutiers
- l'unité territoriale de St-Jean-de-Maurienne.

Les missions de ces unités sont des missions d'aménagement du territoire, au service des collectivités locales, à travers l'ATESAT, le conseil gratuit et l'instruction ADS.

Elles dépendent fonctionnellement des services responsables des domaines dans lesquels elles interviennent, et principalement du SPAT pour toutes les missions d'application du droit des sols et de conseil en urbanisme opérationnel.

Elles contribuent au portage des politiques publiques sur leur territoire, en particulier celles du développement durable.

Sur le territoire de la Circonscription de Chambéry, les questions d'Atesat et de conseil gratuit sont rattachées à la MDD et les questions d'instruction ADS au SPAT